



## Caf: mon prélevé tout mes ressources

Par **laura carlier**, le **25/01/2018** à **22:59**

Bonjour,

J'ai accouché au mois de octobre 2017, j'étais déclarée avec le papa depuis novembre 2017, j'ai touché 1.025,55 € de prestations or, à ce jour, j'ai déménagé et je me suis séparée de Monsieur depuis le 6 janvier 2018, j'ai quitté la région. La CAF m'a adressé une lettre avec un trop perçu de 540,31 € mais, pour leur permettre les remboursements, ils m'ont retiré 463,25 € sur mes prestations familiales et ce mois ci je n'ai eu aucun versement pour moi et mon enfant, étant seule.

De plus, j'avais le droit à l'APL d'un montant de 622,00 €, il leur doit 506,00 € à mon propriétaire, ils me retiennent la différence en remboursement de la dette mais je ne suis plus dans le logement.

Pouvez vous me donner votre avis sur ma citation ?

Merci et cordialement.

Par **Visiteur**, le **25/01/2018** à **23:35**

Bsr,

C'est une pratique habituelle des organismes sociaux de récupérer le trop versé sue les prestations suivantes, un peu comme un employeur qui régularise un trop versé sur salaire...

Par **laura carlier**, le **26/01/2018** à **00:37**

Je vous remercie de m'avoir répondu donc il sont dans leur droit et leur faire un recours ses possible qui rembourse la somme si il accepte

Par **youris**, le **26/01/2018** à **09:40**

Bonjour,

Quand vous avez une dette avec la caf, les remboursements se font sur les versements à

venir mais il est possible de leur demander un remboursement en plusieurs fois, cela dépend également de l'origine de l'indû.

Salutations

Par **laura carlier**, le **26/01/2018** à **12:21**

Non il mon pas prévenu ni demander de rembourser en plusieurs fois je n'étais pas au courant jusque le jour où j'ai reçu cette lettre